

Ph Le Journal hare

n°8

JUIN 2013

**EN CRÈCHE,
PAR DELÀ
LE HANDICAP**

—
L'INCLUSION,
AUSSI POUR LES BÉBÉS





EDITO

L'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans dans un milieu d'accueil constitue un défi pour de nombreux parents. Chez les plus petits présentant un handicap, le défi est double ! Il s'agit en effet de prévoir un accueil adapté à leurs spécificités, ce qui nécessite à chacun de s'ajuster. Cela demande aussi d'établir des ponts entre les secteurs, condition indispensable pour que l'inclusion soit durable.

Vivre dans un monde où l'inclusion prime, c'est reconnaître que certains enfants ont besoin d'aménagements pour fréquenter les milieux d'accueil traditionnels. Mais c'est également prendre en considération que la situation idéale d'accueil n'est pas la même pour tous les jeunes enfants handicapés. Les réponses doivent être plurielles. Ce nouveau numéro du journal PHARE met en évidence plusieurs initiatives qui démontrent que cette volonté porte ses fruits !

Pour renforcer encore l'accueil des jeunes enfants dans les milieux d'accueil « classique », sachez que je mettrai prochainement sur pied un projet pilote qui aura pour objectif d'outiller les professionnels des milieux d'accueil sur cet aspect (*voir en page 3*). Ce projet rejoint une des recommandations formulées dans le cadre d'une recherche relative à « l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil bruxellois agréés par l'ONE » portée par l'Observatoire bruxellois de la personne handicapée et l'asbl Triangle et dont les résultats furent présentés en février dernier.

Bonne lecture et bonne découverte !

Evelyne Huytebroeck
Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes handicapées

SOMMAIRE

4	L'INCLUSION, AUSSI POUR LES BÉBÉS
6	UN PROJET VALORISANT POUR LES PUÉRICULTRICES
7	L'ACCUEIL EN CRÈCHE, UN DROIT POUR TOUS
8	« LE COFFRE À BÉBÉS », UNE CRÈCHE PRESQUE COMME LES AUTRES
10	AU « PETIT PRINCE », LES ENFANTS S'ENTRAIDENT
12	ALIETTE, MAMAN DE THÉLIAU : « IL ÉTAIT PORTÉ VERS LE HAUT »
13	SARAH, MAMAN DE JACK : « POUR LES PETITS, J'Y CROIS »
14	QUELQUES CONTACTS UTILES
15	ACTUALITÉS

DU NEUF À LA RENTRÉE POUR SOUTENIR LES MILIEUX D'ACCUEIL BRUXELLOIS

La Ministre en charge de l'Aide aux Personnes Handicapées à Bruxelles a décidé d'apporter une suite concrète à la recherche de l'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement de la personne handicapée sur « l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil bruxellois agréés par l'ONE. »

Suite à un appel à projet lancé en avril 2013, une subvention sera accordée pour la création d'un projet pilote. A partir du 1er septembre 2013, une nouvelle équipe itinérante de support des professionnels des milieux d'accueil ordinaires sera mise sur pied en vue de favoriser l'inclusion d'enfants présentant une déficience avérée ou suspectée.

Cette équipe aura pour mission de :

- sensibiliser les milieux d'accueil aux spécificités de la déficience ;
- soutenir l'équipe d'un milieu d'accueil qui souhaite élaborer un projet d'accueil destiné à un enfant présentant une déficience ;
- compléter les éléments d'observation d'un enfant suspecté de présenter une déficience ;
- apporter des informations concrètes favorisant l'inclusion d'un enfant présentant une déficience ;
- soutenir l'équipe du milieu d'accueil dans la guidance parentale.

Il ne s'agit pas de renforcer l'encadrement des équipes des milieux d'accueil, mais bien de leur communiquer un ensemble de connaissances spécifiques et d'informations directement utilisables sur le terrain afin qu'elles puissent mener à bien leurs projets d'inclusion d'enfant en situation de handicap.

Cette nouvelle équipe pourra intervenir à la demande du milieu d'accueil, dès que celui-ci suspecte une déficience chez un enfant, avant que les parents ne soient éventuellement demandeurs d'un suivi spécialisé.

Plus d'informations sur le site www.phare.irisnet.be dès que le nom du projet retenu sera connu.



L'INCLUSION, AUSSI POUR LES BÉBÉS

En 2012, 144 bambins présentant un handicap ont été accueillis dans des crèches ordinaires, avec des enfants valides. Des expériences encore rares mais souvent positives, tant pour les petits que pour leurs parents et les puéricultrices. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par l'Observatoire bruxellois de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Celle-ci propose aussi des pistes de synergies.

L'inclusion apparaît désormais comme le principe directeur de la politique des personnes en situation de handicap : à l'école, au travail, dans les loisirs, ... Mais qu'en est-il dans les milieux d'accueil de la petite enfance ? Cette question a fait l'objet d'une recherche menée en 2012 par Christophe Bartholomé, alors chercheur à l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Objectif : identifier les besoins et proposer des pistes de soutien et de synergies, dans un secteur où le manque de places est avéré. A Bruxelles et en Wallonie, seul un enfant sur trois trouve une place dans un milieu d'accueil. Cette pénurie générale se fait naturellement ressentir chez les petits présentant un handicap.

Cette étude se basait sur un questionnaire envoyé à 396 milieux d'accueil agréés par l'ONE en Région bruxelloise, ainsi que sur l'entretien avec des parents et des dizaines de professionnels de la petite enfance et du handicap. Quelque 78 questionnaires ont été complétés, ce qui représente un taux de retour de 19,64%. Parmi ces répondants, 43 renseignent une expérience d'inclusion ces cinq dernières années. Au total, 144 enfants handicapés ont ainsi été accueillis dans un de ces lieux. Les crèches sont les plus représentées (33), suivies des préguardiennats (13) et des maisons d'enfants. Pratiquement, aucune accueillante autonome n'a répondu à l'appel, probablement pour des questions de temps.

Le handicap mental apparaît le plus souvent (27%). Il est suivi du handicap sensoriel (20,1%), du handicap physique (11,8%), et du polyhandicap (9,7%). Le trouble est souvent connu avant l'arrivée de l'enfant en milieu d'accueil. Mais pas toujours. Cette arrivée se déroule en fait selon trois cas de figure. Elle peut d'abord se produire de manière précoce et en connaissance de cause : les parents avertissent la crèche que leur bébé présente une déficience. « Ils ont alors déjà réalisé leur



travail d'acceptation, souligne Christophe Bartholomé. Ils collaborent avec la direction et les puéricultrices. Et, en général, tout se passe bien. » Cathy Gibson, infirmière et directrice de la crèche communale Les Coccinelles, à Woluwe-Saint-Pierre, le confirme : « *Les nourrissons sont tous en quelque sorte « handicapés », c'est en grandissant que les différences se marquent. En accueillant l'enfant tôt, il est plus facile de suivre son évolution.* »

Peur de mal faire

Certains parents refusent toutefois d'inscrire leur enfant à la crèche, pensant qu'il n'y a pas sa place ou parce qu'ils préfèrent le cocooner plus longtemps. L'accueil est alors différé. « *L'enfant, les parents et les puéricultrices peuvent parfois rencontrer plus de difficultés à s'adapter lorsque le petit arrive plus tard* », précise le chercheur.

Dans le troisième cas de figure, le handicap est décelé après l'arrivée du bébé. « *Nous prenons le temps d'expliquer aux parents nos observations ; nous leur conseillons de consulter un spécialiste*, note Cathy Gibson qui est aussi maman de deux enfants handicapés. *Nous les accompagnons dans l'acceptation de la différence de leur enfant.* » Dans d'autres cas encore, assez rares, des parents n'hésitent pas à cacher ce handicap au milieu d'accueil.

Les arguments invoqués pour refuser un enfant sont surtout liés à la formation du personnel. « *Les puéricultrices ont peur de mal faire et de mettre l'enfant en danger, de ne pas pouvoir gérer le comportement d'un enfant*, précise l'enquête. *Certaines avouent aussi tout simplement « ne pas pouvoir » avec un enfant handicapé.* » On peut par ailleurs souligner la difficulté pour les praticiens extérieurs (kiné, logopède,...) de se déplacer vers le lieu d'accueil.

Quels sont les ingrédients d'un projet d'inclusion réussi ? D'après le rapport, le succès de cette expérience repose sur une bonne communication avec les parents et une mobilisation de ceux-ci dans le projet d'accueil pour leur enfant. La motivation de la direction, mais aussi l'implication d'une puéricultrice « référente » qui s'occupe prioritairement de l'enfant, sont également essentielles. Un résultat heureux dépend encore de l'adhésion de l'ensemble de l'équipe d'accueil.

Travail en réseau

De cette enquête, il ressort par ailleurs que l'inclusion dans les milieux d'accueil de la petite enfance émane généralement de démarches sporadiques, reposant sur la bonne volonté de professionnels. Elle révèle encore l'inadéquation entre l'offre et la demande. « *Quelque 45% des répondants se disaient favorables à l'accueil d'un enfant handicapé, alors qu'ils n'en avaient jamais fait l'expérience* », souligne Christophe Bartholomé. *"Tandis que des parents ne savent pas toujours où s'adresser."* Parmi les solutions, un élément est mis en avant par tous les intervenants : le travail en réseau. L'échange d'informations, de contacts et de bonnes pratiques permet de gagner du temps et de la confiance. « *L'expérience acquise par les professionnels grâce à l'inclusion est, au final, bénéfique pour tous les enfants* », conclut l'enquête. *Valides et non valides.* » ■

Les membres du comité d'accompagnement de la recherche : Phare, l'ONE, les cabinets d'Evelyne Huytbroeck et Jean-Marc Nollet (ministres compétents pour l'Aide aux personnes handicapées et pour la Petite Enfance), les Services d'accompagnement Sapham, Saphir-Bruxelles et Triangle-Bruxelles, les crèches Les Coccinelles et Crescendo, Comprendre et Parler, l'ASBL Badje, la Plateforme Annonce du Handicap



UN PROJET VALORISANT POUR LES PUÉRICULTRICES



Les services d'accompagnement ont pour mission d'aider les personnes atteintes d'un handicap mental, physique ou sensoriel, à réaliser leurs projets dans leur milieu de vie (logement, travail, insertion professionnelle, formation...).

Saphir-Bruxelles (Service d'Accompagnement pour Personnes en situation de Handicap – Inclusion et Réseau) est l'un des services d'accompagnement opérant en région bruxelloise. L'équipe se compose de logopèdes, d'une assistante en psychologie, d'une psychomotricienne et d'une institutrice maternelle. En 2012, elle a suivi 12 projets d'inclusion dans différentes crèches bruxelloises, principalement à la demande des parents. Ceux-ci doivent d'ailleurs être tenus au courant des démarches entreprises pour leur enfant auprès de tiers. « *Il arrive également que des crèches nous contactent pour une situation particulière, pour la gestion du comportement d'un enfant trisomique par exemple* », explique Isabelle de Ranter, la directrice. *Beaucoup voient l'inclusion comme une expérience enrichissante, valorisante pour les puéricultrices. Et elles en redemandent.* » ■

**BEAUCOUP VOIENT
L'INCLUSION COMME UNE
EXPÉRIENCE ENRICHISANTE,
VALORISANTE POUR
LES PUÉRICULTRICES.
ET ELLES EN REDEMANDENT »**



L'ACCUEIL EN CRÈCHE, UN DROIT POUR TOUS



**Pascale Camus est
Conseillère pédagogique
et coordinatrice de la Task
Force « handicap » à l'Office
de la Naissance et de
l'Enfance (ONE).**

**Légalement, les lieux d'accueil ont
l'obligation d'accueillir tous les enfants
(sauf contre-avis d'un médecin)...**

Aujourd'hui, les milieux d'accueil restent essentiellement fréquentés par des enfants dont les deux parents travaillent. Pourtant, ils devraient être utilisés comme un droit de tous les enfants à bénéficier d'un lieu éducatif complémentaire au milieu familial. L'accueil de tous n'est pas optionnel ou ne dépend pas d'un accord des membres d'une équipe : cette disposition est prévue par la loi, au travers du Code de qualité et de l'accueil. Cependant, il ne suffit pas de décréter pour que les choses se mettent en place.

**Beaucoup de lieux d'accueil se disent
ouverts à la différence, mais le nombre
d'enfants réellement accueillis reste faible.
Que faire pour remédier à cela ?**

La responsabilité de l'accueil ne repose pas uniquement sur les professionnels. Ils ont besoin de soutien pour réfléchir et mettre en œuvre les conditions les plus adéquates pour l'accueil de tous les enfants et leur famille.

Chacun est concerné à son niveau de pouvoir, que ce soit au niveau local - les professionnels de l'enfance, les responsables de structure, les pouvoirs organisateurs - ou à un niveau plus général, comme les responsables politiques. La question est de savoir ce qui est nécessaire pour maintenir des conditions d'accueil de qualité pour tous.

**Face à la pénurie de places, comment
sensibiliser les lieux d'accueil à s'ouvrir
aux enfants en situation de handicap ?**

Des mesures pour permettre une égalité de chances devraient être prises comme par exemple, la possibilité pour le parent d'un enfant en situation de handicap qui a une place dans un milieu d'accueil de reporter la date d'entrée de son enfant. En termes d'accompagnement des structures, un travail de sensibilisation a été engagé au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les agents de l'ONE dans des rencontres de sensibilisation en collaboration avec des projets locaux autour de différents outils disponibles, mais également par des modules de formation continuée pour les professionnels de l'enfance. L'approche adoptée est de permettre aux professionnels de travailler ensemble sur les craintes qui peuvent surgir, les questions, les éléments dont l'équipe a besoin pour parvenir à prendre en charge cet accueil.

**Comment parvenir à toucher les
accueillantes autonomes, important
maillon du secteur ?**

Sur Bruxelles, il faut souligner que ce type d'accueil n'est pas majoritaire : il ne représente que 405 places. Un travail plus spécifique avec ces professionnelles gagne à être entamé dans des soirées de sensibilisation et d'accompagnement afin qu'elles ne restent pas seules et qu'elles puissent s'engager dans une dynamique de réflexion collective. L'ONE et le Service Phare ainsi que les opérateurs de formation ont un rôle important à jouer. ■





« LE COFFRE À BÉBÉS », UNE CRÈCHE PRESQUE COMME LES AUTRES



« Le coffre à bébés » constitue le tout premier projet d'inclusion en Belgique. Cette crèche dépendant de l'Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur (IRAHM), à Woluwe-Saint-Lambert, a initié ce concept il y a 32 ans déjà !

Sur les 25 petits de 0 à 3 ans que compte ce lieu d'accueil, 8 ont un handicap moteur cérébral. « Certains ont subi un accident domestique, comme une chute ou une noyade, d'autres sont de grands prématurés nés avec une infirmité motrice cérébrale, d'autres encore sont atteints d'une maladie génétique, explique Agnès Polomé, infirmière et responsable de la crèche. Il arrive aussi que la maman ait consommé de l'alcool ou des drogues pendant sa grossesse. »

« Le Coffre à bébés » ressemble à beaucoup d'autres crèches. L'espace est divisé en deux sections : les bébés et les « grands ». C'est bientôt l'heure du repas. Chez les aînés, ce moment est marqué par une histoire ou une petite danse, cette fois sur l'air de « Savez-vous planter des choux ? ». Dans son fauteuil à roulettes, la petite Mélanie se mêle à la ronde, frappe dans les mains avec les autres petits bouts.





Chez les bébés, les pleurs signalent que c'est bien l'heure de manger. Un peu à l'écart se trouve Franck*. Il est infirme moteur cérébral. Il ne peut s'alimenter seul : son estomac est relié à une sonde. Malheureusement, aucune interaction entre lui et les autres enfants n'est possible. Franck va devoir rejoindre une institution plus spécialisée. « On ne doit pas se sentir obligé de garder un enfant parce qu'on l'aime



bien et qu'on apprécie ses parents », note Ariane Hassid, la directrice générale. « C'est une décision difficile à prendre mais nécessaire parfois. Nous prenons toujours le temps d'accompagner les parents dans l'acceptation du handicap de leur enfant. »

Les bébés ne jugent pas

Les enfants prennent place autour de petites tables. Leurs grands yeux impatients scrutent l'arrivée des bols de spaghetti ! « Chez ces petits, la notion de jugement est inexistante, souligne Agnès Polomé. Ils savent que Mélanie mange différemment. Chez eux, les différences sont intégrées depuis qu'ils sont tout petits ». Pour Ariane Hassid, l'inclusion est bénéfique pour tous les enfants, qu'ils soient handicapés ou non. « Certains parents craignent une régression de leur enfant au contact des bébés handicapés. Mais c'est tout le contraire qui se produit ! Dans une famille, l'aîné tire le plus jeune vers le haut. La même chose se passe ici. De plus, tous les enfants bénéficient d'un encadrement comme nulle part ailleurs : des puéricultrices passionnées et dévouées, une kiné, une logopède, une ergothérapeute, une éducatrice spécialisée, ... » Des réunions d'équipe permettent à chaque intervenant de connaître les particularités et les besoins de chaque enfant, ainsi que les objectifs poursuivis par les autres intervenants. Les parents sont eux aussi partie prenante. Ils signent avec la crèche une convention individualisée. « Ils font réellement partie de l'équipe », souligne Ariane Hassid. Après trois ans, l'enfant est orienté vers une école ordinaire, un centre spécialisé ou encore vers l'IRAHM. « Notre but est de les amener vers l'enseignement ordinaire si possible. Mais il ne faut pas forcer l'inclusion à tout prix. » ■

**NOTRE BUT EST DE LES AMENER
VERS L'ENSEIGNEMENT
ORDINAIRE SI POSSIBLE.
MAIS IL NE FAUT PAS FORCER
L'INCLUSION À TOUT PRIX.**

*Prénom d'emprunt

AU « PETIT PRINCE », LES ENFANTS S'ENTRAIDENT



La crèche « Le Petit Prince » dépend de l'Institut royal pour sourds et aveugle (IRSA), situé à Uccle. Elle accueille une vingtaine d'enfants dont trois sont déficients auditifs ou visuels. *« Ces troubles sont souvent associés à d'autres handicaps, cérébral ou psychomoteur, précise Claire Dirick, la directrice de la crèche. Nous accueillons d'ailleurs de plus en plus de polyhandicapés. »*

Pour pouvoir s'occuper au mieux de ces bambins, les puéricultrices ont suivi différentes formations complémentaires, notamment en langue des signes. Elles sont épaulées par des logopèdes, des psychomotriciens et des kinésithérapeutes de l'IRSA.

Le petit Maxime (prénom d'emprunt) s'est endormi en jouant sur son tapis de jeux. Il est aveugle de naissance. *« Maxime avait d'abord été inscrit dans une crèche ordinaire, poursuit la directrice. Mais il confondait encore trop le jour et la nuit et dormait une bonne partie de la journée. Il ne profitait donc pas de l'encadrement et de l'interaction avec les autres bébés. Il est ensuite venu ici où il peut être davantage stimulé en fonction de son handicap. »*

La différence, une richesse

Pour les petits, chacun est différent par nature. Et chacun s'adapte. *« En 26 ans d'activités, nous n'avons rencontré aucun problème, ni avec les enfants, ni avec les parents, poursuit Claire Dirick. Les enfants sourds titillent parfois les autres pour attirer leur attention et communiquer. Les autres l'acceptent, nous n'avons jamais observé d'agressivité. Entre eux, les petits sont même très solidaires : lorsqu'ils remarquent qu'un enfant malvoyant n'a plus de jouet autour de lui, ils lui en apportent. Même les plus turbulents se montrent protecteurs. »*

Une formule d'inclusion séduit de nombreux parents d'enfants valides. *« Ils estiment que c'est une richesse de pouvoir s'ouvrir à la différence, de découvrir la langue des signes. »*

« Le Petit Prince » constitue l'un des seuls lieux spécialisé dans l'accueil des enfants sourds et/ou aveugles dans le Sud de la Région. *« Devoir traverser Bruxelles en transports en commun deux fois par jour constitue malheureusement un frein pour de nombreuses familles »,* note encore Claire Dirick. ■

ENTRE EUX, LES PETITS SONT MÊME TRÈS SOLIDAIRES :

LORSQU'ILS REMARQUENT QU'UN ENFANT MALVOYANT N'A PLUS DE JOUET AUTOUR DE LUI, ILS LUI EN APPORTENT. MÊME LES PLUS TURBULENTS SE MONTRENT PROTECTEURS.



ALLETTE, MAMAN DE THÉLIAU : « IL ÉTAIT PORTÉ VERS LE HAUT »

« Théliau était attendu dans la même crèche que sa grande sœur, explique Aliette, sa maman. J'ai annoncé que mon enfant était prématuré, né à sept mois, avec un peu de retard sur le plan moteur. On ignorait encore l'évolution de la situation. La directrice a dit : pas de souci. »

Les puéricultrices de cette crèche ixelloise parviennent à mettre Théliau et ses parents en confiance. « Elles voyaient toujours le positif, donnaient des encouragements. Et au milieu des autres enfants, Théliau ne restait pas statique. Il était porté vers le haut ».

À la sortie de la crèche, les parents envisagent d'abord d'inscrire leur fils dans la même école que sa sœur. « Mais nous avons des craintes, explique Aliette. Notre fils parlait déjà très bien. Mais nous n'avions pas envie de faire le forcing et de risquer un échec. » Le petit garçon intègre finalement une école maternelle à pédagogie active. « L'accueil a été très positif, explique la maman.

Les autres parents ont été informés de la situation, les élèves aussi. On leur a expliqué qu'ils ne devaient pas courir autour de lui ni le bousculer. Et tout se passe très bien. Enfants et enseignants finissent même par oublier son handicap. »



« Je le laisse se relever »

Théliau est très indépendant, même s'il n'est pas encore totalement autonome. « S'il tombe, je le laisse se relever seul. Il est presque comme un enfant de son âge. Sauf qu'avec ses prothèses, il n'a pas toujours le temps d'aller aux toilettes. Il y a parfois des accidents. » Le petit conserve toutefois des activités avec d'autres enfants handicapés. « Leur contact lui fait du bien. Les parents aussi se parlent. Chacun peut exprimer ses difficultés, ses envies, les obstacles rencontrés et les pistes pour les surmonter... »

SARAH, MAMAN DE JACK : « POUR LES PETITS, J'Y CROIS »

Jack est né avec une dysplasie corticale, une malformation du cerveau qui provoque des crises d'épilepsie. Le petit garçon présente aussi un retard psychomoteur. L'annonce du diagnostic a bien sûr été terrible. « *Nous avons été précipités dans un autre monde* », note Sarah, sa maman. A six mois, Jack commence à aller mieux. Sarah décide de le mettre à la crèche où il était inscrit initialement. « *La direction était d'accord. Ce lieu avait déjà accueilli un enfant handicapé. Mais Jack n'est resté qu'un jour. On m'a dit qu'il avait des absences, qu'il devenait comme « mort ». C'était trop difficile à gérer pour les puéricultrices.* »

Un bon départ dans la vie

Quelques mois plus tard, la jeune femme décide de reprendre sa carrière de danseuse. « *Je l'emmenais en tournée avec moi*, explique-t-elle. *Puis, au bout d'un an, j'ai obtenu un contact avec une gardienne privée. Elle a gardé Jack pendant un an et demi. Elle était formidable. J'étais en confiance, elle pouvait m'appeler à tout moment. Cette expérience fut un bon départ dans la vie de Jack.* »

Pour la jeune femme, l'inclusion présente certaines limites. « *Mais pour les petits, j'y crois. Ils progressent très vite, sans le poids du regard des autres et la pression du monde extérieur. Les bébés ne jugent pas, ils n'ont pas de référence sur ce qui est normal ou pas. Mais après, c'est parfois plus difficile.* »

QUELQUES CONTACTS UTILES

L'Observatoire de l'Enfant

est un programme d'actions de la Commission communautaire française. Il s'adresse aux parents, aux professionnels et aux pouvoirs publics en mettant à leur disposition des connaissances, des services, des informations, les résultats de ses recherches et des recommandations qui peuvent faire progresser réflexions et débats.

grandirabruelles.be

Le Coffre à bébés

La crèche neurologique intégrée de l'IRAHM (Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur) Avenue Albert Dumont, 40 1200 Bruxelles

T. 02/762.08.18

irahm.be

A petits pas

Le Centre « La Famille » propose un espace bébés-parents pour enfants présentant des difficultés motrices d'origine neurologique (également accessible aux professionnels des crèches).

Rue du Neep, 1 1081 Bruxelles

T. 0499/537.843

geslafamille.be

Crescendo

La crèche Crescendo accueille des enfants sourds et entendants.

Chaussée de Roodebeek, 320 1200 Bruxelles

T. 02/772.60.22

Le Petit Prince

La crèche accueille quelques enfants présentant une déficience sensorielle ou polyhandicapés.

Chaussée de Waterloo, 1504 1180 Bruxelles

T. 02/373.52.42.

Le Jardin des Galipettes

Au sein du Centre Arnaud Fraiteur (accueil d'enfants présentant des troubles moteurs), le centre de jour pour enfants scolarisés accueille 5 tout petits.

Rue de la Cité Joyeuse, 2 1080 Bruxelles

T. 02/482.06.77.

centrearnaudfraiteur.be

Les 6 Services d'accompagnement agréés par PHARE et spécialisés en matière d'inclusion d'enfants dans des milieux d'accueil de la petite enfance

Triangle-Bruxelles

Pour les enfants déficients visuels, auditifs ou polyhandicapés. Il dispose d'une halte-garderie pour les petits de 0 à 6 ans.

Chaussée de Waterloo, 1504 1180 Bruxelles

T. 02/373.52.94.

uccl.c-h-s.be

Saphir-Bruxelles

Pour les enfants présentant une trisomie 21, une dysphasie ou une déficience auditive.

Avenue Joseph Baeck, 76 bte 29 | 1080 Bruxelles

T. 02/411.37.43.

saphir-bruxelles.be

SAPHaM

Pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Il dispose d'une halte-garderie.

Place des Barricades, 1 1000 Bruxelles

T. 02/504.90.10

sapham.wordpress.com

Réci-Bruxelles

Pour les enfants présentant une déficience motrice.

Rue Edouard Fiers, 1 1030 Bruxelles

T. 02/538.25.67

guidesocial.be/reci

Susa

Pour les personnes présentant des troubles envahissants du développement, des troubles graves du comportement, de l'autisme.

Rue d'Enghien, 40 1080 Bruxelles

T. 02/346.41.70

susa.be

Famisol

Service généraliste.

Rue Martin V, 22 1200 Bruxelles

T. 02/771.91.14

famisol.be



ACTUALITÉS

La nouvelle liste des aides individuelles à l'intégration susceptibles d'être remboursées par le Service PHARE est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 !

Les principaux changements concernent les aides à la communication.

Ainsi, la vidéoloupe parlante, le détecteur de couleurs, le lecteur d'étiquettes, la synthèse vocale multilingue et le logiciel d'agrandissement pour GSM, sont ajoutés à la liste avec leurs conditions d'intervention et leurs montants plafonds. Dans certains cas, la direction assistée d'un véhicule automobile pourra aussi faire l'objet d'une intervention du Service PHARE.

Enfin, les différentes adaptations de voiturette remboursables ne seront plus limitées.

ESPACE-ACCUEIL du Service PHARE

Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles

Horaire: du lundi au vendredi de 9h à 12h.

L'accueil physique est réalisé au 1^{er} étage et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

T. 02/800.82.03 | **F.** 02/800.81.20

info@phare.irisnet.be

Un nouvel agrément est accordé au Centre « Arnaud Fraiteur »

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'a.s.b.l. est également agréée en tant que centre de jour. Celui-ci accueille 10 enfants - en priorité de 0 à 6 ans - présentant un handicap moteur et nécessitant un encadrement intensif.

Centre Arnaud Fraiteur

Rue de la Cité Joyeuse, 2 | 1080 Bruxelles

T. 02/482.06.77

centrearnaudfraiteur@lacitejoyeuse.be

Le Service d'accompagnement « L'Entre-temps » est agréé depuis le 1^{er} novembre 2012

Le service suit des enfants en âge scolaire présentant une déficience intellectuelle et/ou des

troubles du comportement. Son appui porte sur des situations qui nécessitent une coordination entre les jeunes, leurs familles, les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et de l'aide aux personnes handicapées.

L'Entre-temps asbl

Av. Ducpétiaux, 132 | 1060 Bruxelles

T. 02/346.77.30

info@lentretemps.be

La piscine du CERIA est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite

Des travaux importants ont été réalisés en 2012 afin de mettre le bassin de natation « aux normes » : entrée aménagée, vestiaires et sanitaires adaptés, équipements nécessaires à la baignade,...

Piscine du CERIA

Rue des Grives, 51 | 1070 Bruxelles

T. 02/523.11.65

Les personnes handicapées sont mieux protégées par la Constitution

Le Sénat a adopté la proposition de révision de la Constitution visant à insérer un article 22ter qui garantit à chaque personne handicapée « le droit de bénéficier, en fonction de la nature et de la gravité de son handicap, des mesures qui lui assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle. » Cette modification vient soutenir avec force la Convention des Nations-Unies sur les droits des Personnes handicapées ratifiée par la Belgique et entrée en vigueur en août 2009. Cette nouvelle disposition apporte une nouvelle dynamique dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures favorisant l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.



Phare

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Une version électronique du journal Phare n°8 accessible aux personnes déficientes visuelles (format RTF) est disponible. Si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à nous la demander.

Si vous souhaitez nous aider à réduire notre consommation de papier et nos coûts de frais postaux, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse e-mail. Vous recevrez le journal dans sa version électronique.

Pour nous faire part de vos souhaits, une seule adresse :
journal@phare.irisnet.be
T. 02/800 86 25 ou 02/800 85 75



Journal d'information du Service Phare

(Personne Handicapée, Autonomie Recherchée)

Service Phare - COCOF | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles

Éditeur Responsable

Patrick Debouverie, Administrateur général de la COCOF

Comité de rédaction

Alain Thirion | Valérie Dusart | Gaëlle Francart |

Anne-Cécile Huwart

Graphisme et mise en page www.xlsgraphic.com

Impression et expédition asbl Manufast - ABP